

DECISION DU PRESIDENT n° 2023-091

Objet : Environnement-Agriculture - Attribution d'une aide à l'installation agricole à Mme Mélanie DUFOUR, Les Ruchers de Saint-Joseph, 889 Route de Courrin, 26260 Bren.

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu la délibération n° 2019-278 du 15 juillet 2019 approuvant le règlement d'aides à l'installation agricole par ARCHE Agglo ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 19 janvier 2023 ;

Considérant la sollicitation d'une aide à l'installation agricole par Mme Mélanie DUFOUR, installée sur la commune de Bren, pour une activité d'apiculture en agriculture biologique avec commercialisation en circuit court.

Considérant l'ensemble des pièces nécessaires et conformes à l'attribution de l'aide à l'installation agricole de Mme Mélanie DUFOUR.

Considérant que les crédits sont inscrits au BP 2023.

DECIDE

Article 1 – D'accorder une aide à l'installation agricole de 2 500 € à Mme Mélanie DUFOUR, Les Ruchers de Saint-Joseph, 889 Route de Courrin, 26260 Bren.

Article 2 – La présente aide sera imputée au budget de la direction environnement sur le service 3221.

Article 3 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.